

## Compte rendu de séance

### Séance du 5 Juillet 2019

L' an 2019 et le 5 Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie, salle du Conseil sous la présidence de  
HENRY Pierre Maire

**Présents** : M. HENRY Pierre, Maire, Mmes : AZAMBOURG Patricia, LABBÉ Marie-Laure, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, MM : BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE DREUZY Philippe, GARRIDO Francis, LAMBERT Laurent, MÉNAGER Jean-Philippe, PERRUICHE Jean-Marc

Absent(s) : Mmes : BERRUÉ Laure, RECOLÉ Catherine

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 28/06/2019

**Date d'affichage** : 28/06/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Marie-Anne BOUSSIER, Secrétaire de Mairie

La séance débute avec l'approbation à 11 voix Pour et 1 Abstention du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2019.

#### **Au cours de sa séance, le Conseil Municipal :**

#### **Révision du tableau des effectifs à la date du 1er juillet 2019 suite à avancement de grade (réf : 2019-10)**

- **APPROUVE à l'unanimité** le tableau des effectifs en date du 1er juillet 2019.

#### **Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) 2018 (réf : 2019-11)**

- **ADOPTE à l'unanimité** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **DECIDE à l'unanimité** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE à l'unanimité** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaudefrance.fr](http://www.services.eaudefrance.fr),
- **DECIDE à l'unanimité** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS)2018 (réf : 2019-12)

- **ADOPTE à l'unanimité** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE à l'unanimité** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE à l'unanimité** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE à l'unanimité** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## Compétence fourrière animale - Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (réf : 2019-13)

- **APPROUVE à l'unanimité** le transfert de la compétence « fourrière animale » au profit de la communauté de communes,
- **APPROUVE à l'unanimité** la modification correspondante des statuts de la communauté, par la création d'une compétence facultative n°5 : « *Création et gestion d'une fourrière animale* ».
- **PREND ACTE à l'unanimité** de ce que l'adoption de cette compétence nouvelle impliquera la prise en charge du fonctionnement de ce syndicat par la communauté de communes aux lieu et place de ses communes membres, ladite prise en charge étant actuellement basée sur le nombre d'habitants de la collectivité membre et fixée à 0,31 € par habitant.

## Composition du Conseil communautaire de la CCPS à compter du prochain renouvellement (réf : 2019-14)

- **DECIDE à l'unanimité** de fixer, dans le cadre d'un accord local, à 27 le nombre de sièges de délégués communautaires, et de les répartir comme suit :

Communes	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Répartition actuelle des sièges	Répartition 2020 accord local
La Ferté Saint-Aubin	7 393	12	12
Marcilly en Villette	2 096	4	4
Ménestreau-en-Villette	1 470	3	3
Jouy le Potier	1 353	2	2
Ligny-le-Ribault	1 243	2	2
Ardon	1 156	2	2
Sennely	710	2	2
<b>Totaux</b>	<b>15 421</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

## Convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'aménagement de terrains multisports (travaux, fourniture et pose) (réf : 2019-15)

- **DECIDE à l'unanimité** de l'adhésion de la commune de Sennely au groupement de commandes relatif à des travaux d'aménagement de terrains multiports (fourniture et pose) dont la commune de Neuville-aux-Bois assurera le rôle de coordonnateur ;
- **APPROUVE à l'unanimité** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ;

- **DECIDE à l'unanimité** que Madame Patricia AZAMBOURG, Conseillère municipale, sera le membre de la Commission ;
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération;
- **DECIDE à l'unanimité** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Annexe : Convention constitutive du groupement de commandes

### **Décision Modificative au Budget Primitif 2019 de la Commune pour ajuster le montant du FPIC (réf : 2019-16)**

- **APPROUVE à l'unanimité** la Décision Modificative ci-dessous pour ajuster le montant du FPIC 2019.

Dépenses de Fonctionnement :	
Compte 022-Dépenses imprévues	- 485 €
Compte 739223-FPIC	+ 485 €
Recettes de Fonctionnement :	
Compte 73223-FPIC	+ 485 €
Compte 7411-Dotation	- 485 €

### **Règlement du Dojo (sous réserve de l'avancement du dossier)**

Madame LABBÉ, 2ème adjointe, et Monsieur PERRUCHE, 3ème adjoint, présentent le projet de règlement du dojo, qui a été transmis à tout le Conseil municipal ainsi qu'aux Présidents des Associations pour observations.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'a reçu la première version du projet que le 24 juin 2019 par mail. L'envoi aux associations, sans indiquer un délai de réponse, a été tardif et toutes les associations utilisatrices du Dojo non pas été consultées. C'est pourquoi le Conseil municipal ne peut délibérer ce jour sur ce sujet.

Après débat entre les élus, il a été convenu:

- l'envoi du projet de règlement et du projet de convention devront être envoyés à toutes les associations utilisatrices du Dojo avec un retour de leurs observations avant le 3 septembre 2019;
- une commission d'élus se réunira le jeudi 5 septembre 2019 à 18h30 en Mairie afin de finaliser ces projets de règlement et de convention suite aux différentes remarques;
- délibération du Conseil municipal sur le règlement et la convention relatifs au Dojo au prochain Conseil Municipal.

### **Questions diverses :**

#### **Informations Travaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement des divers dossiers de travaux de la commune:

- Coursives de l'école: les 2 devis supplémentaires demandés lors du dernier conseil municipal ont été reçus, et l'entreprise Aubineau a été finalement choisie pour un montant de 3 888,59 €TTC.
- Travaux rue de la Mairie: l'entreprise CLEMENT TPS a confirmé le début des travaux le 8 juillet 2019 comme prévu.
- Travaux de busage rue de la Forêt: les travaux devraient être réalisés fin juillet - début août par SOLOGNE ENTRETIEN.

### **Régularisation de l'Etang de Villechaume**

M. Garrido n'ayant aucune nouvelle de Mme LEROI concernant le dossier de régularisation de l'étang de Villechaume, l'a relancé étant donné qu'elle devait faire parvenir le dossier complémentaire pour mi-juin. Elle a indiqué pourvoir transmettre ce dossier complémentaire pour fin Juillet 2019.

### **Etang et Camping de Villechaume**

M. Coutand fait remarquer que les sanitaires à l'étang de Villechaume et au camping sont dans un triste état et qu'il serait nécessaire d'intervenir rapidement.

### **Fermeture de l'Epicerie**

Certains élus ont été surpris de la fermeture subite de l'épicerie. Monsieur le Maire les informe qu'il a contacté M. Jolly et qu'il y aurait un projet de reprise. La commune sera informée dès qu'il y aura un compromis signé.

### **Dates prévisionnelles des prochains Conseils Municipaux**

- ◆ Vendredi 4 octobre 2019 à 19h30
- ◆ Vendredi 8 novembre 2019 à 19h30
- ◆ Vendredi 13 décembre 2019 à 19h30

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 11/07/2019

Le Maire  
Pierre HENRY

